

Synthèse du rapport annuel 2021 de la gestion administrative, comptable et financière

Introduction

Le service Mon Compte Formation permet à chaque titulaire de compte d'être à l'initiative de son parcours de formation : il peut rechercher une formation adaptée, accéder à ses droits à formation et les mobiliser, le tout via un parcours d'achat direct complètement dématérialisé. C'est la première plateforme de ce type sur le champ de la formation en France.

La gestion de Mon Compte Formation a été confiée à la Caisse des Dépôts par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'application et le site internet ont bientôt trois ans (depuis leur lancement le 21 novembre 2019).

Toujours dans l'esprit de la loi et dans une démarche d'amélioration continue, Mon Compte Formation évolue et innove tout en maintenant son objectif initial : être au service des compétences de la population pour rester au plus près des besoins du marché du travail.

Les innovations ont ainsi porté, en 2021, sur la géolocalisation des opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP) pour af-

finer son projet professionnel et l'évaluation des formations par les usagers qui permet de comparer les offres du catalogue. En fin d'année, la page d'accueil du site internet a été adaptée pour améliorer le parcours de l'utilisateur, lui permettre de trouver plus facilement les rubriques les plus utiles et d'avoir une meilleure lisibilité sur les possibilités offertes par la plateforme, dont la mise en relation avec les CEP.

De plus, les aides au financement se sont développées avec la mise en place des « abondements automatisés ». Ces abondements ont ainsi favorisé la formation à des métiers en tension, tout en répondant aux besoins de main d'œuvre à l'échelle locale.

La sécurité est aussi l'une des priorités de la Caisse des Dépôts. La surveillance permanente de la plateforme s'est renforcée afin d'assurer la protection des utilisateurs contre le phénomène de fraude et ainsi préserver leurs droits.

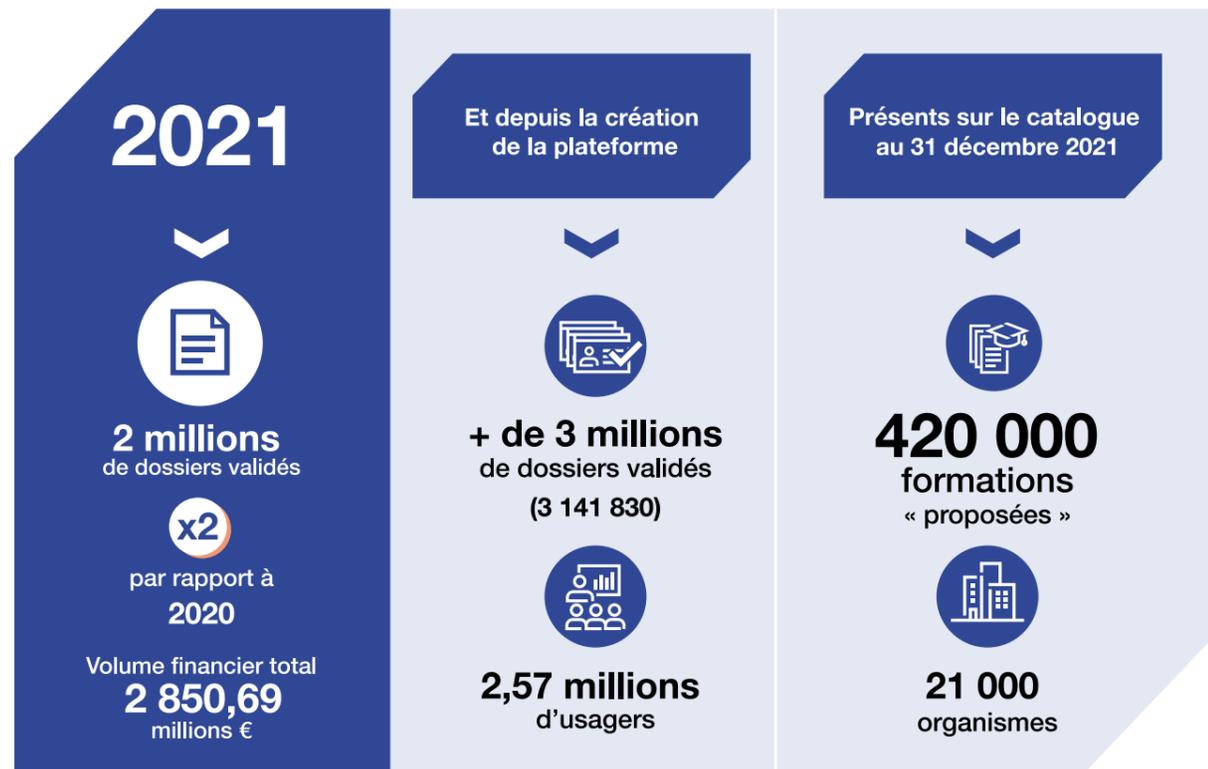
Partie 1

1

Le succès d'un dispositif dynamique qui démocratise l'accès à la formation professionnelle

Rendez-vous p. 8 du rapport annuel

Un objectif quantitatif pleinement atteint



Une démocratisation de l'accès à la formation professionnelle



Une diversification de la demande corrélée aux besoins du marché du travail



Partie 2

Un dispositif au service de la politique de l'emploi

Rendez-vous p. 30 du rapport annuel

L'accompagnement par le conseil en évolution professionnelle (CEP)

Un meilleur accompagnement des usagers...

Le **conseil en évolution professionnelle (CEP)** est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...). Il peut être effectué par des conseillers appartenant à différents organismes.

Depuis le 25 février 2021, les utilisateurs peuvent identifier le CEP le plus proche de chez eux, directement sur la plateforme. **Les CEP sont géolocalisés pour permettre aux usagers d'identifier l'établissement le plus proche de leur lieu de résidence.** Ce nouveau service simplifie la mise en relation des utilisateurs avec les CEP.

... mais aussi des CEP dans leurs missions

La Caisse des Dépôts participe à une meilleure connaissance du dispositif du CPF par les CEP et sur ses outils afin qu'ils puissent **remplir au mieux leurs missions** : réunions d'échange, animation d'une communauté avec une FAQ...



- › Nombre de dossiers abondés : **72 796**
- › Montant total d'abondements : **115, 6 millions €**
- › Montant moyen de prise en charge : **1 600 €**

Les politiques d'abondement : une réponse au plus près des besoins des territoires et des métiers en tension

Lorsque les crédits disponibles sur les CPF des titulaires sont insuffisants pour financer la formation choisie, la loi prévoit que **des financeurs peuvent compléter les droits** acquis au titre d'une activité professionnelle ou en vue de financer une formation ciblée.

Tout au long de l'année 2021, ce service s'est développé avec **les abondements automatisés** : il s'agit d'abondements liés à un dossier de formation et dont l'attribution est automatisée via Mon Compte Formation. Le financement possible est directement intégré par la Caisse des Dépôts dans le parcours d'achat direct, au moment de la demande de formation du bénéficiaire. Ainsi, l'utilisateur dont le Compte personnel de formation (CPF) est insuffisant pour financer sa formation se verra proposer automatiquement l'abondement possible, via l'application, en fonction des critères définis par le financeur.

De nombreux organismes ont signé avec la Caisse des Dépôts **des conventions de partenariat** pour mettre en place ce service, comme des régions, l'État ou encore des branches professionnelles et leurs Opco (opérateurs de compétences).



- › Nombre de dossiers abondés : **26 750**
- › Montant total d'abondements : **25 millions €**
- › Montant moyen de prise en charge : **934 €**



- › Nombre de dossiers abondés : **8 293**
- › Montant total d'abondements : **13 263 793 €**
- › Montant moyen de prise en charge : **1 599 €**



- › Nombre de dossiers abondés : **1 958**
- › Montant total d'abondements : **5 061 557 €**
- › Montant moyen de prise en charge : **2 585 €**



- › Employeurs : **6 693**
- › Montant total de dotations : **63 millions €**
- › Nombre de bénéficiaires potentiels : **26 163**

France Relance



L'État a décidé de mettre en œuvre **une politique d'abondement en droits complémentaires sur le CPF** dans le cadre du plan « France Relance ». En effet, l'adaptation des compétences des actifs est l'un des volets du plan de relance destiné à renforcer la compétitivité de plusieurs secteurs stratégiques pour l'économie nationale et qui ont été fragilisés par la crise sanitaire.

L'État a confié à la Caisse des Dépôts **une enveloppe de 25 millions € pour améliorer le niveau de qualification des actifs**, au titre de l'année 2021. Les objectifs ont été atteints et l'enveloppe entièrement utilisée.

Les titulaires d'un compte personnel de formation qui ont souhaité utiliser leur compte pour se former aux **métiers stratégiques du numérique** ont pu obtenir un financement complémentaire de l'État. Ont été concernés notamment :

- › la certification IT - développement de sites web dynamiques
- › l'architecture en cybersécurité
- › le passeport data protection officer (DPO)
- › la conception et le pilotage d'un projet web éditorial...

Formations engagées dans le domaine du numérique :
x10,5 entre 2020 et 2021

Les conventions de partenariat

Une forte synergie avec les entreprises...

Le Medef et la Caisse des Dépôts ont signé le 5 juillet 2021 une convention de partenariat pour accompagner les entreprises, les fédérations et les territoires dans leur gestion des emplois et des parcours professionnels à travers le CPF au service du développement des compétences.

Il s'agit notamment de **faciliter l'accès des entreprises et des fédérations professionnelles aux données anonymisées du Compte personnel de formation**, afin d'enrichir leurs stratégies en matière de formation, au plus près des problématiques sectorielles et territoriales.

Des **actions d'information et de sensibilisation** ont aussi été déployées aux échelons national et territorial dans la perspective d'outiller les entreprises, les fédérations et les territoires et les aider à la prise de décisions dans le cadre d'une politique de développement des compétences.

...consolidée en 2022

Avec la signature d'une convention de partenariat entre U2P (Union des entreprises de proximité) et la Caisse des Dépôts le 12 septembre 2022, en faveur de la formation professionnelle et de la montée en compétence dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. L'objectif est d'accompagner les entreprises, les fédérations professionnelles ainsi que les organismes financeurs et certificateurs dans la gestion de l'emploi et des parcours professionnels à travers le CPF.

Partie 3

Agora : améliorer la connaissance de l'écosystème



Agora : un carrefour d'échange et un référentiel des données de la formation pro, au service des acteurs de la formation professionnelle

Agora est un hub de données, rassemblant tous les acteurs de la formation professionnelle en France autour d'un même SI : le SI-CPF.

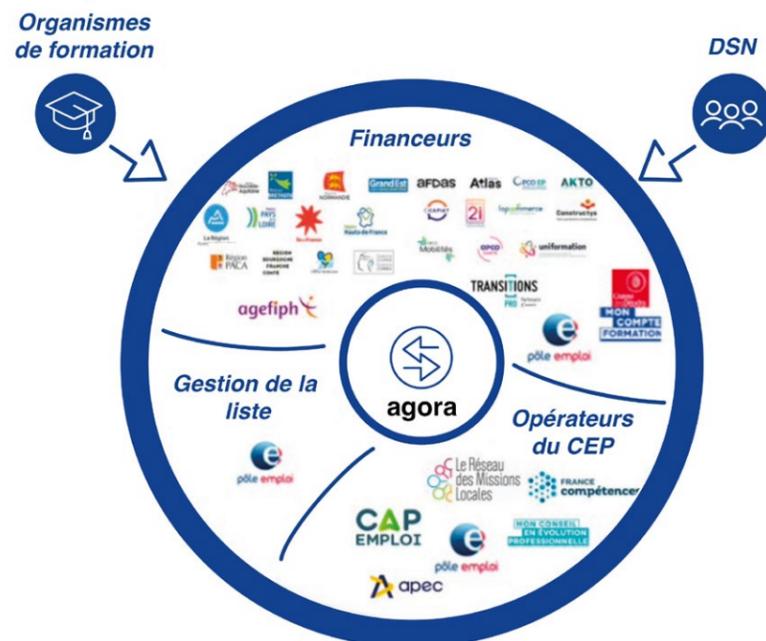
La nécessité de partager les données relatives aux actions et aux parcours de formation a été affirmée dans de nombreux rapports et études depuis 2015. Les études ont constaté que des données similaires étaient recueillies par chaque acteur et que la charge de fourniture pesant sur les organismes de formation était lourde. Aussi, il a été décidé de mettre en place un système d'échange mutualisé en temps réel, construit autour d'une interconnexion avec les systèmes d'information existants.

Quels objectifs ?

- Simplifier la charge administrative pour l'ensemble des opérateurs
- Alimenter le système d'information du CPF
- Améliorer le suivi et l'accompagnement des parcours
- Améliorer la connaissance des effets de la politique de formation continue

En bref

Agora facilite l'accès à une information plus riche et plus sûre. En offrant aux financeurs un suivi statistique sur la gestion opérationnelle des bénéficiaires de la formation professionnelle, elle permet aux partenaires de mesurer l'efficacité des actions financées et ainsi constituer une aide à la décision. Ainsi, les données disponibles dans Agora permettent une analyse de plus en plus fine, en temps « réel », des besoins de main d'œuvre et en compétences.



Partie 4

Réguler le dispositif, sécuriser l'accès à la plateforme, prévenir et lutter contre la fraude



Le démarchage agressif et la publicité mensongère sur le CPF ont fait de la lutte contre la fraude un des enjeux majeurs de la surveillance de l'écosystème de la formation professionnelle en 2021.

Pour ce faire, la Caisse des Dépôts a été amenée avec l'accord de l'État à accentuer ses actions de régulation et de contrôle tout en s'engageant elle-même activement dans la campagne d'alerte du grand public au sujet des arnaques au CPF.

Septembre 2021 : déploiement via Mon Compte Formation pour les titulaires de compte d'un formulaire de signalement permettant de faciliter le dépôt de leur déclaration.

Le contrôle de service fait des actions de formation

860 000 déclarations de service fait par les organismes de formation contrôlés

68 000 demandes de pièces-justificatives de la part de la Caisse des Dépôts dont 58 000 reçues

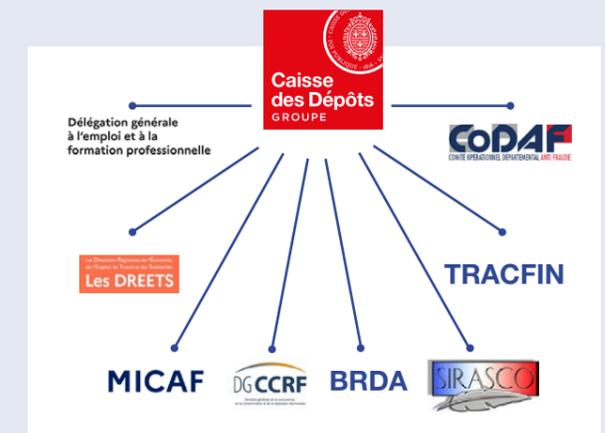
10 000 lettres d'observation pour non-réponse et 3 800 lettres de décision émises

4 millions d'euros de demandes de paiement non décaissées et préservées du fonds

Bilan 2021

- 153 organismes de formations déréférencés en totalité de la plateforme
- 6 387 actions de formation déréférencées de la plateforme
- 130 organismes de formation ont fait l'objet d'une suspension de paiements pour un total de 31,2 millions d'euros.
- 20 plaintes déposées pour un préjudice global estimé à 12 millions d'euros.

Des coopérations renforcées entre les acteurs de l'écosystème



Un renforcement de la surveillance et de la régulation du dispositif, qui se poursuit en 2022

Face à l'augmentation des cas de fraude, la stratégie de la Caisse des Dépôts consiste à se doter d'outils et de moyens pour anticiper ce risque et le réduire mais surtout sécuriser et améliorer le service Mon Compte Formation.

Parmi les mesures préventives déployées pour détecter et prévenir les fraudes : l'utilisation de l'intelligence artificielle.

De fait, un projet visant à expérimenter et tester des solutions data et intelligence artificielle a été lancé en fin d'année 2021. Son but : entraîner un modèle dit de « machine learning » à détecter automatiquement les dossiers frauduleux.

2021 : le bilan

Deux ans après le lancement de Mon Compte Formation, **l'objectif de démocratisation a été atteint**, avec **16 millions de visiteurs uniques** et **un nombre de dossiers de formation validés qui a doublé** entre 2020 et 2021.

Ce succès inscrit Mon Compte Formation comme un **instrument incontournable de la politique publique de l'emploi** mise en place par les pouvoirs publics.

Les perspectives 2022

Un dispositif qui a continué d'évoluer en 2022, avec :

- › **l'introduction de l'obligation du certificat Qualiopi pour les organismes de formation**, un certificat qui garantit la montée en qualité des organismes
- › **la poursuite des travaux en co-construction avec les entreprises** (accords collectifs, ouverture des abondements automatisés aux entreprises, cofinancements...)

2022, l'année de préparation de passeports, avec :

- › **le passeport de compétences**, outil de valorisation des compétences et expériences acquises tout au long de la vie sous forme de « CV à valeur probante »
- › **le passeport prévention**, centré sur les enjeux de prévention des risques professionnels, et outil de suivi et d'optimisation de la formation des salariés

Rendez-vous sur :
moncompteformation.gouv.fr
of.moncompteformation.gouv.fr
financeurs.moncompteformation.gouv.fr
politiques-sociales.caissedesdepots.fr

caissedesdepots.fr

[t](#) | [in](#) | [v](#) | [f](#)

Un service géré
par la Caisse des Dépôts

